



## *Le Plan climat air énergie est lancé !*

Le 26/04/2018

Nouveau nom depuis le 28 juin 2016 du plan climat-énergie territorial (PCET), le PCAET est une démarche de développement durable axée spécifiquement sur la lutte contre le changement climatique, portant à la fois sur l'atténuation et l'adaptation. Dans le cadre du Plan Ecophyto II, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance un appel à projets destiné à soutenir des projets collectifs présentant un caractère pilote et très innovant pour la réduction de l'utilisation des phytosanitaires.

## *Les collectivités territoriales ont les cartes en main*

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) a renforcé le rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique, au sein des territoires, là

où sont réunis tous les acteurs : élus, citoyens, entreprises, associations..., autant de forces vives qui ont leurs mains « les cartes » pour limiter à moins de 2°C, le niveau de réchauffement maximal de notre planète, fixé lors de la COP21.



---

Toute intercommunalité à fiscalité propre (EPCI) de plus de 20 000 habitants doit mettre en place un plan climat à l'échelle de son territoire, en y intégrant les enjeux de la qualité de l'air..

Si la LTECV a l'ambition de couvrir la plus large partie du territoire français d'une planification climat-air-énergie à travers les EPCI de plus de 20 000 habitants, rien n'empêche les EPCI de moins de 20 000 habitants de mettre volontairement en place une stratégie et un programme d'actions climat-air-énergie en prenant appui sur la démarche PCAET.

### **Développement économique et touristique**

Le PETR a souhaité porté cette démarche à l'échelle du SCOT, et vise une cohérence territoriale entre les EPCI afin de passer d'initiatives éparses, engagées au coup par coup, à une politique climat-énergie cohérente, concertée et ambitieuse à l'échelle du bassin de vie.

### **Culture**

## *Une démarche complète*

### **Actualités**

Elle comporte:

- un état des lieux (bilan carbone, empreinte énergétique, cadastre des émissions de gaz à effet de serre diffuses, mobiles ou ponctuelles...)
- un travail de prospective (tendances lourdes, phénomènes émergents)
- des objectifs quantifiés dans le temps, basés au moins sur les objectifs nationaux et européens (facteur 4 en 2050, « 3 x 20 » pour 2020)
- un volet atténuation et un volet adaptation
- des indicateurs de suivi et d'évaluation à l'échelle du territoire permettant une mise à jour au bout de 3 ans et une révision au bout de 6 ans.

Le volet énergétique du plan climat, représentée par l'Etude de planification énergétique démarre fin mai jusqu'en décembre 2018 en partenariat avec la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (qui assure la maîtrise d'ouvrage), avec le soutien financier de l'ADEME, en étroite collaboration avec les Communautés de Communes de l'Est de la Somme, Terre de Picardie et de Haute Somme.

Articulation et calendrier	Etude Planification énergétique (Cabinets neufs et existants)	Complément PCAET (Prestataire)	Evaluation environnementale (Prestataire)
<b>Mai à décembre 2018</b> Par phases: -1 réunion de lancement -1 COTEC -1 COFIL	<b>Phase 2</b> Potentiels développement, réduction • ENR • Réseaux de distribution/transport • Consommation énergétique finale + émissions GES afférentes		
<b>Décembre 2018 à mai 2019</b> -1 COTEC -1 COFIL 3 demi-journées d'ateliers participatifs (fin janvier/début février) 1 COFIL + 1 COFIL annuels	<b>Phase 3</b> • Stratégie / Cout action et inaction • Concertation/communication • Plan d'action	<b>Diagnostic / Potentiels développement, réduction</b> • GES • Polluants atmosphériques • Séquestration CO2 • Vulnérabilité au changement climatique <b>Stratégie /cout et impact social de l'inaction</b> (sanitaire, risques) <b>Compléments plan d'action</b> Dispositif de suivi et d'évaluation	<b>Etat initial de l'environnement</b> (reprises issues du Scd/PLU...) <b>Démarche itérative</b> • Incidences environnementales des différents scénarios, du plan d'action • Incidences Natura 2000 • Motifs/Justification du scénario retenu • Mesures envisagées pour éviter, réduire et compenser

Aménagement du territoire

# Contact et Documentation

Culture

Actualités

ELISE POUILLET

téléphone: 03 64 76 11 00



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PETR Cœur des Hauts de France

### **Le PETR**

7 rue des chanoines

**Développement économique et touristique**

BP 00223

80200 Péronne

**Aménagement du territoire**

03.22.84.44.25

Plan du site

### **Culture**

Le PETR

**Actualités**  
Développement économique et touristique

Aménagement du territoire

Culture

Actualités

Partenaires



Crédits photos :

Jérôme Halâtre - Grégory Smellinckx - Philippe Frutier

Mentions légales

Création de site Amiens : Agence Awelty